

COMPTE RENDU DE SÉANCE
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 12 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux le mardi douze janvier à dix-neuf heures et trente minutes le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale sous la présidence de François DEVILLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal :

Etaient présents : Mesdames DESPRÉS Muriel, FAUDOT Claudine, DUMAS Isabelle, DAL-PAN Mathilde, BLANC Maryse, DUSSAPT Christiane, BOUTEVILLE Françoise, BORNARD Fabienne, GOUACHON Véronique, CARRERAS-CANDI Clara, BOISSINOT Muriel, Messieurs DEVILLE François, NEURAZ Gilles, FAVIER BOSSON André, CONDEVAUX Jean-François, BECHEVET Patrick, JACQUET Frédéric, BONDURAND Jean-Claude, VUATTOUX Christian, LARDON Jean-Yves, DUBOULOZ Emmanuel (arrivée à 19h42), DUPUIS Jérémie, BUTTAY Christophe, BURNET Jean-Pierre.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Madame BERNARD Nadia ayant donné pouvoir à Monsieur BECHEVET Patrick
Monsieur MAÏON-FONTANA Samuel donne pouvoir à Monsieur BURNET Jean-Pierre
Madame GENELOT Manon donne pouvoir à Monsieur BURNET Jean-Pierre

Absents excusés :

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal et ce, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame DUMAS Isabelle a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 07 DECEMBRE 2021

Chaque membre du conseil municipal ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal, les élus présents voudront bien décider de l'approbation de ce document.

Le compte-rendu de la séance du sept décembre 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

INFORMATIONS/DÉCISIONS

- Consultation en cours : marché des travaux du carrefour de Noyer
- Consultation à venir sur janvier : maîtrise d'œuvre des travaux de restauration des Châteaux

QUESTIONS À DELIBÉRER

1- ADMINISTRATION GENERALE

Objet : Approbation de la convention avec l'association Chablais Insertion pour l'entretien paysager des Châteaux des Allinges

Exposé : Monsieur le Maire, Monsieur André FAVIER-BOSSON, adjoint aux travaux

Depuis plusieurs années, une convention est passée avec l'association Chablais Insertion pour les travaux d'entretien des châteaux des Allinges. Il est proposé de passer renouveler cette convention pour l'année 2022.

Cette convention est passée pour la seule année 2022 et servira de support à une formation polyvalente aux métiers d'agent d'entretien des espaces verts et espaces naturels.

Le coût de ces travaux s'élève pour cette année à 21 402€.

Décision :

Après débat et vote,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention entre la commune et Chablais Insertion
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document relatif à ce dossier
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter les subventions pour lesquelles ces travaux sont éligibles

Objet : Approbation de la convention avec l'association Léman Insertion Environnement (LIEN) pour l'entretien paysager des Châteaux des Allinges

Délibération reportée au prochain conseil en attente des documents du LIEN.

2- URBANISME/FONCIER

Objet : Acquisition Route de Marclaz

Vu l'article L2241-1 du Code des Collectivités Territoriales.

Exposé : Monsieur Le Maire, Monsieur BECHEVET Patrick

Il s'agit de l'acquisition à l'euro symbolique d'une portion de deux parcelles N° OB678 et OB677 appartenant à l'office Public de l'Habitat de la Haute-Savoie afin de créer un parking latéral à la Route de Marclaz avec 13 places de stationnement en créneaux NON exclusives à L'APEI et/ou à la copro Résidence de France.

Un cheminement piéton sera créé à l'arrière des places de stationnement, reliant l'entrée du lotissement à l'extrémité Est de la rue du Moulin via l'arrêt de bus qui sera mis en conformité dans le cadre des travaux de sécurisation des carrefours du Crêt Baron et de Chignens.

Le plan du projet établi par la société CANEL a été transmis avec la note de synthèse.

Décision :

Après débat et vote,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'acquérir à l'amiable la portion proposée des parcelles OB678 et OB677 appartenant à l'Office Public de l'Habitat de la Haute-Savoie pour un montant de 1 euros.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse unilatérale d'achat avec l'Office Public de l'Habitat de la Haute-Savoie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes pièces utiles en l'objet ;
- **DIT** que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur, la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour lesquelles cette acquisition est éligible.

3- FINANCES/ADMINISTRATION GENERALE

Objet : Convention d'occupation du domaine privé communal à un commerçant ambulant (camion pizza)

Exposé : Monsieur CONDEVAUX Jean-François, adjoint aux réseaux

Mme MIEGE a sollicité les services de la Mairie pour que son gendre Monsieur BUSCO installe un commerce ambulant de type camion pizza au niveau de la Rue du Stade, 3 soirs par semaine au niveau de la Rue du Stade. Plusieurs réunions ont eu lieu avec les élus et les services techniques pour déterminer l'emplacement.

Les modalités d'installation et les tarifs sont définis dans un projet de bail. Monsieur CONDEVAUX adjoint aux réseaux explique qu'une borne électrique a été installée afin que le commerçant puisse gérer et payer directement ses consommations. Au niveau des tarifs, pour rester cohérent avec les prix pratiqués dans le secteur pour les autres food-truck il est proposé un règlement de 25€ par soir soit un loyer mensuel de 300€.

Décision :

Après débat et vote,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de bail ci-joint
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce bail et tout document relatif à ce dossier

DIVERS

1- Question Groupe Allinges en Commun

Le Groupe Allinges en Commun a transmis en temps et en heure une question à Monsieur le Maire concernant la modification du PLUi du « Bas-Chablais » par rapport au projet de liaison autoroutière Machilly Thonon. Le document est projeté en séance et monsieur BURNET conseiller municipal de la liste Allinges en commun expose ses interrogations ;

- Cette note va t-elle avoir une incidence sur le calendrier de construction ?
- Y aura t-il un recours de l'Agglo de Thonon contre cette décision ?
- Si, l'Agglo ne fait pas recours quel délai faut-il pour exécuter cette évaluation ?
- Comment expliquer à la population cette erreur des élus de l'Agglo et des services ?
- Comment expliquer à nos concitoyens qu'Allinges sera (avec Machilly) la seule commune le long du tracé qui ne bénéficiera pas de cette étude précise des conséquences de l'autoroute sur notre santé et notre environnement. ? D'autant plus que l'exemple de la carrière du Lyaud a montré l'importance des lacunes de l'enquête publique. L'impact de l'autoroute est au moins comparable.

Monsieur Le Maire remercie Monsieur BURNET d'avoir posé la question en amont du Conseil afin qu'il puisse obtenir les éléments de réponse sur ce sujet très technique.

Réponse : Le PLUI du Bas-Chablais ne concerne pas Allinges, il y a une confusion de 2 dossiers : la DUP Liaison Machilly – Thonon A412 (réalisée dans les règles de l'art) et le dossier du PLUi du Bas-Chablais dans lequel la liaison autoroutière n'était pas envisageable à l'époque. Il n'y aura pas d'impact sur le calendrier, cela peut éventuellement bloquer/ralentir le dossier du PLUi. Les études ont été validées par l'autorité environnementale nationale. La procédure suit son cours. Des concessionnaires postulent, la sélection du concessionnaire devrait être finalisée en juin sur la base de nombreux critères environnementaux. La commune n'est pas compétente pour se prononcer sur ce sujet. L'état du dossier sera présenté aux élus au fur et à mesure de son avancement.

2- Bilan ouverture école de l' Aérospatiale

Mme DAL-PAN, conseillère déléguée au scolaire explique que la rentrée s'est bien passée même si le démarrage a été difficile en raison des fermetures de classes. Le bilan est positif sur les services périscolaires, on remarque une faible fréquentation des transports en commun (bus). L'ouverture de cette deuxième école est un véritable soulagement pour les usagers (enfants et personnels) de l'école J. DESSAIX qui retrouvent plus d'espace et qui ont plus de temps. Des enfants mangent encore tardivement en raison du service à l'assiette et du protocole sanitaire (désinfection) . Il y a encore des ajustements et améliorations à effectuer (gestion des listes périscolaires), une rencontre entre la Mairie et l'école est prévue.

Mme FAUDOT remercie les élus qui se sont mobilisés pour orienter les usagers de l'Aérospatiale et salue le travail des services techniques pour la signalisation des parkings. Elle constate également qu'il y a peu d'enfants dans les bus et s'interroge sur une sensibilisation des parents afin de maintenir le service. Elle remarque que le site est agréable et que des parents viennent à pied. Monsieur BURNET déclare qu'il était présent le mardi et confirme la faible fréquentation du bus (11 enfants ce jour là et 5 la veille). Il rajoute que quelques panneaux ne sont pas dans le bon sens et que pour fluidifier le trafic il faudrait que les usagers du parking ressortent côté Allinges. Le passage du camion de ramassage des ordures le jeudi à 8h, à l'heure de la rentrée n'a pas non plus facilité la situation.

Monsieur Le Maire confirme le bilan positif global et explique que les enfants, les parents, les riverains et le personnel de J. DESSAIX apprécient la diminution des tensions sur ce site et rappelle ainsi l'intérêt de la carte scolaire et l'importance de la faire respecter pour conserver les équilibres. Monsieur LARDON constate que le parking de la crèche est utilisé au maximum à 50% alors que le parking maternelle est très saturé. L'agenda 30 devra se saisir de ce sujet et réfléchir à une possible réattribution des places.

Monsieur JACQUET informe l'assemblée que 19 ordinateurs portables et 8 tablettes ont été installés sur les deux sites dans le cadre du projet Socle Numérique.

3- Questions et points divers

- Rappel : lundi 17 janvier 19h30 commission finances élargie pour la préparation du ROB
- Mme GOUACHON fait remarquer qu'il n'y plus de boîtes aux lettres pour poser le courrier dans le quartier des Bougeries. Monsieur Le Maire répond qu'il faudra se rapprocher de la Poste pour avoir des explications.

- Mme BOISSINOT suggère d'étudier la possibilité de mise en place d'une mutuelle communale qui permet d'obtenir de bons tarifs et des garanties correctes. L'agenda 30 et le CCAS devront se saisir de ces dossiers.
- M. DUBOULOZ déclare qu'il est compliqué de joindre l'astreinte téléphonique des services techniques. Monsieur Le Maire rappelle qu'en dehors des heures d'astreintes (soir ou week-end) ce n'est pas ce numéro qu'il faut contacter.
- M. DUPUIS demande ce qu'il est prévu pour faire respecter le STOP Route de Villard. Monsieur Le Maire répond qu'une solution sera étudiée avec le groupe routes. Un ralentisseur pourrait être envisagé.
- Madame FAUDOT explique que le groupe "cantine" a rencontré Mlle Capucine CHAIGNEAU (THONON Agglomération) lundi 10 janvier qui leur a présenté le projet « Défi Foyers à alimentation positive » qui relève du Projet Alimentaire de Territoire (PAT). Le but est de trouver des structures "porteuses" de ce projet, qui seraient chargées d'identifier quelques foyers, qui participeraient concrètement à ce défi alimentaire et ludique. Une réunion d'information aura lieu le 26 janvier de 16H à 18H, depuis BALLAISON, en visio conférence. Ce projet s'étale sur 8 mois et pourrait être intégré au sein des écoles ou du CCAS et inclure les personnes isolées. Il comporte notamment la visite d'une ferme.
- Monsieur Le Maire rappelle le questionnaire de Thonon Agglomération (enquête) à destination des élus et des agents et invite tous les élus à répondre car c'est important pour le projet politique de territoire de Thonon Agglomération.

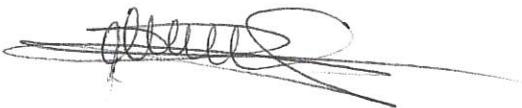
4- Planning conseils municipaux et désignation des secrétaires de séance

Afin que les élus puissent s'organiser et qu'un roulement soit mis en place au niveau des secrétaires de séance, le planning des prochains conseils municipaux avec la désignation des secrétaires a été proposé aux élus.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance publique à vingt-et-une heures et neuf minutes.

Procès-verbal de séance dressé par le secrétaire élu par ses pairs présents en l'assemblée communale du douze janvier deux mille vingt-deux .

Le secrétaire de séance,
Isabelle DUMAS



Le Maire,
François DEVILLE

